

PROCES VERBAL DE SEANCE
du conseil municipal de LA GUERCHE

Séance du 15 mars 2024

Le quinze mars deux mil vingt-quatre, à vingt heures zéro minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le quatre mars deux mil vingt-quatre, se sont réunis en session ordinaire, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de Monsieur Franck HIDALGO, Maire.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Devis pour l'Etude préalable à la restauration de l'église saint Marcellin Phase 0.
2. Devis SEDI drapeau cérémonie
3. Devis SEDI Reliure pour acte d'état civil
4. Devis SEDI feu d'artifice
5. État récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus.
6. Questions diverses.

Conseillers en exercice : 10

Présents : 7

Pouvoir : 2

Votant :7

Présents : MM. Franck HIDALGO, Jean-Christophe CATILLON, Gérard PERRAULT, Aymeric De BAZIN DE BEZONS, Bernard De CROUY CHANEL, Benjamin DEFORGES, Mme Magalie DUPORT.

Excusée : Mme Denise FERRER ayant donné pouvoir à Mr Gérard PERRAULT,

Mme Marie-Line BAUDUSSEAU ayant donné pouvoir à Mme Magalie DUPORT

Absents : Mme Julie BRANGIER

Est nommé secrétaire de séance : Mme Magalie DUPORT

Monsieur le Maire constate que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie.

Approbation du précédent compte rendu relatif au conseil municipal du 18 janvier 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_03_01 :**OBJET – Etude préalable à la restauration de l'église Saint Marcellin Phase 0 (devis)****Nomenclature de l'acte : 7.1 décision budgétaire**

Monsieur le Maire, présente au conseil municipal, les devis reçus pour L'étude préalable à la restauration de l'église Saint Marcellin Phase 0 Par l'Architecte Atelier 27

- Istrumesure 20 rue Louise de Bretagnes 35200 RENNES
Installation de l'instrumentation électronique
Devis N°2024-009 d'un montant de 14520,00€ HT soit 17424€ TTC
- PROTEC Pôle assainissement 1B, rue Pierre Cantault 37800 NOUÂTRE
Curage 787.50€ HT
Mise en place de caméra 622.50€ HT
Devis N°ASS 2024.031 d'un montant de 1410,00€ HT soit 1692,00€ TTC
- AVITEC 37 7 rue de la GRATIOLE 37370 LARCAY
Mise en place de caméra
Devis N° 202402028 d'un montant de 845.00€HT soit 1014.00€ TTC
- SARL FRELON 4 rue du Moulin 37350 PAULMY
Travaux préparation, entretien, réparation
Devis N°3428-23022024 d'un montant de 2057.69€ HT soit 2469.23€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accepte les devis de :

- PROTEC Pôle assainissement 1B, rue Pierre Cantault 37800 NOUÂTRE
Curage 787.50€ HT
Mise en place de caméra 622.50€ HT
Devis N°ASS 2024.031 d'un montant de 1410,00€ HT soit 1692,00€ TTC
- SARL FRELON 4 rue du Moulin 37350 PAULMY
Travaux préparation, entretien, réparation
Devis N°3428-23022024 d'un montant de 2057.69€ HT soit 2469.23€ TTC

Demande un 2ème devis comparatif pour l'installation de l'instrumentation électronique

Autorise Monsieur le maire à signer les devis PROTEC Pôle et SARL FRELON.

Dit que les sommes seront inscrites au budget 2024.

La commune fera une demande de subvention auprès de la FDSR et la DRAC.

DÉLIBÉRATION N°2024_03_02 :
OBJET – DRAPEAU DE CEREMONIE
Nomenclature de l'acte : 7.1 Décision budgétaire

Monsieur le Maire, présente au conseil municipal, les devis reçus pour l'achat d'un drapeau pour les cérémonies (anciens combattants)

- SAS BALDER ZAC de la Vignerien 14160 DIVES-SUR-MER
Devis N°DVB21685 d'un montant de 745,00€ HT soit 894€ TTC
- SEDI Equipement 35 chemin de st Gennies BP72002 30700 UZES
Devis N°184835 d'un montant de 745.50€ HT soit 894.60€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis de : SEDI Equipement 35 chemin de st Gennies BP72002 30700 UZES
Devis N°184835 d'un montant de 745.50€ HT soit 894.60€ TTC
- **Autorise** Monsieur le maire à signer le devis.
- **Dit** que la somme sera inscrite au budget 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_03_03 :
OBJET – RELIURE POUR ACTE D'ETAT CIVIL
Nomenclature de l'acte : 7.1 Décision budgétaire

Monsieur le Maire, présente au conseil municipal, le devis reçus pour relier les actes d'état civil sur les années 2013 à 2022

- SEDI Equipement 35 chemin de st Gennies BP72002 30700 UZES
Devis N°149-04163 d'un montant de 731.86€ HT soit 778.18€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le devis ci-dessus
- **Autorise** Monsieur le maire à signer le devis.
- **Dit** que la somme sera inscrite au budget 2024

DÉLIBÉRATION N°2024_03_04 :
OBJET – FEU D'ARTIFICE 2024
Nomenclature de l'acte : 7.1 Décision budgétaire

Monsieur le Maire présente le devis du feu d'artifice 2024 proposé par l'entreprise SEDI PIROTECHNIE pour la somme de 2083.33€ HT soit 2500€ TTC.

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu la proposition de l'entreprise SEDI ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **Accepte** le devis de l'entreprise SEDI pour le feu d'artifice de 2083.33€ HT soit 2500€ TTC ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de ce marché ;
- **Dit** que ces dépenses seront inscrites au budget principal de la commune 2024.

DÉLIBÉRATION N°2024_03_05 :

OBJET – État récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2024

Nomenclature de l'acte : 5.2 Fonctionnement des Assemblées

Vu l'article L. 2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales ;

	Nature des indemnités annuelles - Commune			Total des indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
MAIRE/ HIDALGO Franck	12410.46€	0€	0€	12410.46€
1 ^{er} Adjoint CATILLON Jean-Christophe	4818.12€	0€	0€	4818.12€
2 ^{ème} Adjoint FERRER Denise	4818.12€	0€	0€	4818.12€
3 ^{ème} Adjoint PERRAULT Gérard	4818.12€	0€	0€	4818.12€
	Nature des indemnités annuelles – Syndicat SMAEP			Total des indemnités annuelles
	Indemnités de fonction	Remboursement de frais (kilométriques, repas, séjour, etc.)	Avantages en nature	
Nom HIDALGO Franck	3294.78€	0€	0€	3294.78€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de l'état récapitulatif annuel des indemnités Perçues par ses membres.

QUESTION DIVERS :

2024/03/D1 : DEMANDE AIDE SUBSTANTIELLE :

Monsieur Bruno MÉREAU maire de DESCARTES demande une aide substantielle pour les frais d'inscription et de gestion de l'école Municipale de Musique de Descartes concernant 1 personne habitant de la commune Gabriel MAUDUIT.

Après discussion, le conseil municipal a refusé la demande d'aide substantielle.

INFORMATION :

Néant

PROCHAINE RÉUNION :

Le prochain conseil municipal sera fixé le 05 avril 2024.

La séance est levée à 21h15.

RÉCAPITULATIF DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MARS 2024

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2024_03_01	OBJET– Devis pour l'Etude préalable à la restauration de l'église saint Marcellin phase 0. Nomenclature de l'acte : 7.1 décision budgétaire
2	2024_03_02	OBJET– Drapeau de Cérémonie Nomenclature de l'acte : 7.1 Décision budgétaire
3	2024_03_03	OBJET– Reliure Pour Acte D'état Civil Nomenclature de l'acte : 7.1 Décision budgétaire
4	2024_03_04	OBJET – Feu d'artifice 2024 Nomenclature de l'acte : 7.1 Décision budgétaire
5	2024_03_05	OBJET – État récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus municipaux au titre de l'année 2024 Nomenclature de l'acte : 5.2 Fonctionnement des Assemblées

N° Ordre	N° Divers	Objet de la question Diverse
6	2024/03-D1	QUESTION DIVERSE : 2024/03-D1 Demande aide substantielle
Signature du Maire		Signature du ou des secrétaires de séance
F. HIDALGO		Magalie DUPORT